

Conseil Communautaire
Séance du 14 Décembre 2023

**Délibération N° 2023 12 099 : Voirie – Travaux de réhabilitation des ouvrages
d’art – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR/DSIL 2024**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 Décembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à
au siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de
M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives
de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le
07/12/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté
de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes
membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	6	Votants	34
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme
Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme
Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme
LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick
RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès
VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Pascal DUPUIS (jusqu’à 19h00)	Bruno BOULAY
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Marie-France REYMOND	Jean-Michel CHIQUET
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIER
Michelle BOUSSARD	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Dominique PETER	Excusé

Secrétaire de séance : Agnès VERDIER

Y assistaient :

- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/12/2023

M. le Président expose :

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dispose de la compétence voirie (création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (voies communales classées), depuis sa création au 1^{er} Janvier 2017. Ce transfert de la voirie représente ainsi 930 km de voirie hors et en agglomération ainsi que 250 ouvrages d'art. La compétence voirie étant transférée, il revient ainsi la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'assurer la remise en état du domaine public.

Lors d'une première inspection opérée sur l'ensemble de nos ouvrages en 2019, il a été a mis en exergue la présence de désordres sur certains équipements.

En 2021, dans le cadre du plan France Relance, le Cerema a été missionné par l'état pour un diagnostic gratuit auprès des communes disposant d'ouvrages d'art. Sur notre territoire, 10 des 24 communes ont validé ce diagnostic. Le bureau d'études Sixense est donc intervenu en 2022 pour le compte du Cerema sur notre territoire. Ce diagnostic a mis en avant des dégradations renforcées avec une priorisation des interventions à effectuer. 6 ouvrages sous gestion intercommunale sont aujourd'hui à remettre en état (3 sur la commune de Flée, 2 sur la commune de Luceau et un sur la commune de Jupilles).

La première phase du programme national Pont Travaux est depuis le 18 septembre 2023 passé à la phase travaux pour accompagner les collectivités dans le financement des travaux de rénovation des ouvrages. Par ailleurs la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé avait assuré début 2023 en partenariat avec la Banque des territoires un diagnostic approfondi des ouvrages concernés. Ces diagnostics réalisés par le bureau Veritas ont permis d'affiner les solutions techniques et d'élaborer un budget prévisionnel de travaux.

Les estimations de travaux effectuées pour la réparation des 6 ouvrages concernés s'élèvent à 669 360€. Le programme National Pont Travaux permet de financer 60% de ces travaux mais aux vues des difficultés de financement de la compétence voirie actuellement, l'EPCI sollicite un accompagnement financier complémentaire.

Vu le programme de travaux ;

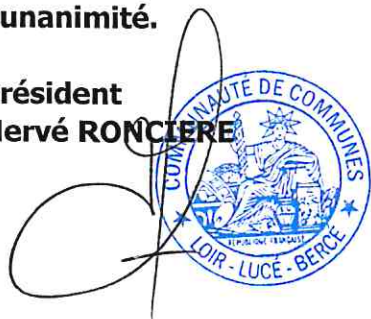
Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré,

- 1- **Autorise** le projet précité ;
- 2- **Décide** de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 ;
- 3- **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 4- **Atteste** que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget principal 85600 au titre de l'année 2024 au titre des investissements à réaliser ;
- 5- **Atteste** de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Mme Agnès VERDIER**

A black ink signature of Mme Agnès Verdier.